



**UNHCR**

L'Agence des Nations  
Unies pour les réfugiés



Recommandations du HCR  
concernant l'hébergement  
des demandeurs-euses d'asile dans  
les Centres fédéraux d'asile (CFA)



**IMPRESSUM**

Bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein  
Weltpoststrasse 4  
CH-3015 Berne  
Tél: +41 31 309 60 80  
Email: [swibe@unhcr.org](mailto:swibe@unhcr.org)

**PHOTO DE COUVERTURE**  
© UNHCR/Anna-Tia Buss

## Résumé

Le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, a effectué entre 2021 et 2022 des visites dans les Centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) de toutes les régions d'asile de Suisse. Le but était d'évaluer la situation, à la suite de l'introduction du nouveau système d'asile en 2019. L'objectif était, en outre, d'identifier les améliorations apportées par cette réforme, ainsi que les défis existants. Sur la base de ces visites et des entretiens menés avec les collaborateurs-trices et les requérant-e-s d'asile, les principales conclusions et recommandations suivantes ont été formulées. Celles-ci ne couvrent pas tous les aspects du nouveau système d'asile, mais se concentrent sur certains aspects de l'hébergement.

L'introduction du nouveau système d'asile, en particulier l'intégration de personnel infirmier et l'établissement d'une première consultation médicale dans les CFA, a créé une base pour l'identification des besoins particuliers. Toutefois, les mécanismes d'identification systématique et généralisés de tous les besoins particuliers doivent d'abord être mis en place et le personnel doit être davantage sensibilisé à la reconnaissance et à la gestion des personnes ayant des besoins particuliers.

En matière d'identification des enfants, le principe *in dubio pro minore* doit être davantage pris en compte. Les enfants doivent être traités comme tels dans les procédures de détermination de l'âge jusqu'à ce que leur majorité soit légalement établie. Une possibilité de vérification indépendante de la détermination de l'âge peut encore renforcer ce principe.

L'hébergement des demandeurs-euses d'asile, en particulier des personnes ayant des besoins particuliers, nécessite également d'être amélioré dans certains domaines. Des adaptations architecturales, telles que des installations sanitaires séparées par genre et fermant à clé, des dortoirs séparés, des ailes et des espaces protégés pour les femmes et les enfants, sont importantes pour la sécurité de ces groupes de personnes. Les personnes handicapées devraient en outre pouvoir vivre dans des logements accessibles et, pour les personnes LGBTIQ+ qui sont souvent la cible de stigmatisation, de discrimination et de violence, un logement séparé permettrait d'éviter cela. Lors de la construction de nouveaux hébergements, il convient en outre de privilégier les petites unités d'habitation plutôt que des logements collectifs pour protéger la sphère privée des demandeurs-euses d'asile et favoriser une cohabitation digne.

La prise en charge des demandeurs-euses d'asile, en particulier des requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s (RMNA), s'est considérablement améliorée grâce au recours à du personnel socio-éducatif spécialisé. Il est important de maintenir la qualité de cet encadrement et la continuité de la scolarisation, même si le nombre de demandes d'asile augmente. Cela peut être fait en recourant à un soutien externe. Les possibilités d'éducation devraient en outre être accessibles aux enfants de tous âges, par exemple grâce à l'intégration dans le cursus scolaire normal, à des ressources en ligne ou à des enseignant-e-s à la retraite.

La mise en place de Medic-Help dans les centres fédéraux d'asile a permis d'améliorer considérablement les soins pour les demandeurs-euses d'asile. Cependant, les services à bas seuil pour le soutien psychologique et psychosocial, ainsi que les programmes de prévention de la toxicomanie et pour les survivant-e-s des violences basées sur le genre, devraient être développés davantage. Pour les personnes ayant des besoins particuliers, comme les personnes transsexuelles et les personnes handicapées, les soins médicaux spécialisés nécessaires devraient en outre être assurés sur le lieu d'hébergement.

Des projets comme *Prévention et Sécurité CFA (PreSec)* aident à réduire la violence dans les hébergements collectifs. Sa mise en œuvre a permis d'établir dans les CFA des concepts de prévention de la violence, d'introduire des animateurs-trices pour la prévention des conflits et un système de plainte interne. Cependant, une prévention efficace de la violence nécessite également un personnel formé. Des formations et des directives claires sur la prévention et la gestion des conflits, ainsi que sur la manière de traiter les incidents

violents, en particulier les violences sexuelles et sexistes, augmentent l'efficacité tant des personnes chargées de la prévention des conflits que du personnel de sécurité.

Il est important pour les demandeurs-euses d'asile de conserver leur autonomie. Cela peut également les aider à faire face aux défis d'un nouvel environnement, à la procédure d'asile et à d'éventuelles expériences traumatisantes. Pour cela, il est essentiel de disposer d'informations détaillées, par exemple sur la vie en Suisse et sur leurs droits et obligations, sur la procédure d'asile et sur les offres de mise en réseau existantes. Celles-ci sont certes disponibles dans les CFA, mais n'atteignent pas suffisamment leurs destinataires. La transmission de ces informations pourrait donc être organisée de manière plus efficace. La possibilité de prendre des décisions sur des questions de la vie quotidienne, qu'il s'agisse de sa propre alimentation, de la participation à des programmes d'occupation, à des cours de langue ou à des activités de loisirs, ainsi que des horaires de sortie flexibles qui favorisent une participation active à la vie sociale et l'échange avec la population suisse, sont élémentaires pour l'autodétermination et la dignité. Ils devraient être proposés et développés régulièrement, et être accessibles à tous les demandeurs-euses d'asile, indépendamment de leur genre, de leur situation familiale ou de leur handicap.

Enfin, l'implication active des demandeurs-euses d'asile dans les processus d'hébergement et de prise en charge, par exemple par le biais de conseils de résident-e-s, devrait également être encouragée. Des mécanismes de plainte efficaces et anonymes dans tous les CFA offrent en outre aux demandeurs-euses d'asile la possibilité de participer au processus d'hébergement et d'exprimer de manière anonyme leurs préoccupations, leurs inquiétudes et les violences subies.

# Recommandations du HCR concernant l'hébergement des demandeurs-euses d'asile dans les Centres fédéraux d'asile

Novembre 2023



**UNHCR**

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés

**Bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein**

Weltpoststrasse 4

CH-3015 Berne

Email: [swibe@unhcr.org](mailto:swibe@unhcr.org)

[www.unhcr.ch](http://www.unhcr.ch)